



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 juin 2002

Stationnement des agents de la Ville de Niort

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 JUIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002

DELIBERATION D20020228

Administration Générale

Stationnement des agents de la Ville de Niort

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue de Paris, nous nous sommes engagés dans des discussions avec les entreprises et institutions situées sur le secteur afin qu'elles participent à la mise en œuvre des modalités de stationnement pour leurs salariés.

Cette démarche devra être étendue sur la Ville afin d'organiser les parcs de stationnement et leur implantation. Cela est d'autant plus nécessaire que si le plan local d'urbanisme impose aujourd'hui à une entreprise qui s'implante de créer les parcs de stationnement nécessaires à son activité, elle ne concerne pas les implantations antérieures à sa promulgation.

Aussi, il nous apparaît aujourd'hui compte tenu des extensions nécessaires des zones de stationnements payants, en tant que collectivité employeur, d'engager une réflexion en la matière avec les agents de la ville à travers les instances paritaires.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Organiser une enquête auprès des salariés pour connaître les besoins en terme de déplacement et de stationnement.
- Étudier l'adaptation de ces besoins au plan de transports urbains en cours de réalisation notamment pour favoriser le transport en commun et le développement des modes doux, conformément aux objectifs du Plan de Déplacement Urbain.
- Mettre en place un groupe de travail avec les partenaires sociaux aux sein des instances représentatives et le COS afin d'étudier les possibilités de co-voiturage.
- Etudier la participation de la collectivité au coût de stationnement de ses salariés sur les parcs futurs ou ceux existants qui deviendraient payants, en relation avec la SOPAC.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)